

WIZERNES



Réuni le 7 Novembre 2019 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer -

Le Conseil Municipal,

➤ *Prend acte sans observation ni remarque, des rapports annuels 2018 des délégations de services publics suivants de la Communauté d'Agglomération, DSP et régie, qui sont mis à la disposition du public au siège de la CAPSO :*

- ✓ *La collecte et le traitement des déchets ménagers,*
- ✓ *L'assainissement collectif et non collectif,*
- ✓ *La gestion de l'eau potable,*

➤ *Décide de passer une convention, définissant les modalités d'alimentation des bornes en papiers/cartons, ainsi que les termes du partenariat pour la mise en place du système de collecte et de valorisation de ces papiers/cartons. 3 associations situées sur la commune sont désignées pour être partenaires de cette action.*

- Sécurité au quotidien -

Le Maire est autorisé à signer, avec le Préfet du Département et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, un protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune de Wizernes.

PERSONNEL

- Assurance statutaire -

Il est décidé d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais et de garantir les risques suivants : Décès, Accident de travail, Longue Maladie/longue durée, Maternité/Adoption, pour les agents CNRACL ainsi que la maladie ordinaire pour les agents relevant de l'IRCANTEC, moyennant une cotisation aux taux respectifs de 5,64 % et 1,36 % de la masse salariale.

URBANISME

- Contrôle des autorisations du droit du sol -

Il est décidé de renouveler l'adhésion au service commun de contrôle des autorisations du droit du sol créé par la CAPSO, et d'opter pour la prestation intégrée. Cette prestation consiste, en plus d'assurer le contrôle des chantiers, le constat des infractions liées au droit des sols et l'établissement d'un rapport en cas d'infraction, mais également de permettre au Maire de commissionner et de faire assermenter le contrôleur sur le territoire de la commune, pour qu'il ait la capacité de saisir directement le Procureur de la République et de gérer intégralement la procédure en cas d'infraction. Le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion à ce service.

- Résidence de l'argillère -

Le conseil municipal émet un avis favorable à la rétrocession des espaces verts, de la voirie et des réseaux de la résidence, sollicitée par la Société Pas-de-Calais Habitat, moyennant l'euro symbolique et donne pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié qui sera établi par la SCP DEWISME CLERY SENICOURT, Notaires associés à Boulogne sur Mer.

- Terrain rue du Chocquet appartenant à la Société Wizpaper -

Le conseil municipal accepte d'acquérir le terrain cadastré AM 206 d'une surface de 2 741 m² au prix proposé par le Directeur du site de Wizernes, soit 19 800 €, et donne pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale STOVEN et JACQUART, Notaires associés à Saint-Omer.

- **Rue Latérale** -

Afin de pouvoir la remettre en état, il est décidé d'acquérir la portion de voie appartenant à la Société Wizpaper moyennant l'euro symbolique, et de solliciter le cabinet INGÉO afin d'effectuer l'arpentage de l'assiette de la route. Pouvoir est donné au Maire pour signer l'acte de vente dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale STOVEN et JACQUART, Notaires associés à Saint-Omer.

FINANCES

- **Venue des allemands le week-end des 7 et 8 Décembre 2019 dans le cadre du Jumelage** -

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prise des repas organisés par le comité de Jumelage le samedi soir et du dimanche midi au restaurant scolaires, et fixe le prix.

- **Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux** -

Il est décidé de passer un avenant au marché passé avec la société COFELY pour terminer la saison de chauffe, moyennant un coût de 25 263,00 € HT.

- **Location des salles communales** -

Il est décidé d'une part de mettre en place des pénalités en cas de non restitution des clés à la date fixée pour l'état des lieux, et de fixer le montant à 50 €, et d'augmenter les tarifs 2020 de 1 % environ.

- **Décisions modificatives** -

Les ajustements de crédits inscrits au budget général 2019 sont acceptés, afin de permettre d'une part le règlement des frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux du pont rue Pierre Mendès France et de la maison médicale, et d'encaisser la subvention au titre de la DSIL suite à une nouvelle imputation prévue dans la nomenclature 2019 d'autre part.

- **Marché de travaux salle Émile Zola** -

Le conseil municipal annule la délibération prise lors de la réunion du 22 Août 2019 et décide, conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché, de réclamer le coût des consommations d'eau et d'électricité payé par la Commune pendant la durée des travaux, par le biais de l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 1 090,97 € au nom de la Société Cordonnier, qui sera chargée de le répartir au Compte Prorata pour chaque entreprise.

- **Occupation du Domaine public** -

Il est décidé d'autoriser Monsieur PÉLERIN à utiliser le domaine public pour la réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sur le domaine public communal, dans le cadre des travaux liés à la création de son local commercial 5 Place Jean Jaurès à Wizernes, et de fixer à 100 € par an le montant de la redevance qui lui sera réclamée.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur SACÉPÉ informe que des modifications ont été apportées au système d'éclairage de la façade de la salle Émile Zola, mais qu'il fonctionnera lors des locations de la salle.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Est évoqué la dangerosité d'un camion stationné régulièrement rue Bernard Chochoy.

Le Maire,



Daniel HERBERT